

COMMUNE DE WATTEN**ARRÊTÉ DU MAIRE**

N° 2025/085

**STATIONNEMENT INTERDIT RUE DU GENERAL DE GAULLE
POUR TRAVAUX DEVANT LA PHARMACIE DU LAC**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la Mme LINSMEIER de la Pharmacie du Lac, qui va faire réaliser par RC Bâtiment des travaux nécessitant le stationnement d'un véhicule devant le 8 rue du Général de Gaulle,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement du chantier,

ARRÊTE

Art 1 : Le stationnement sera interdit à tous les autres véhicules au 8 rue du Général de Gaulle du mercredi 26 mars 2025 à 12h00 au jeudi 27 mars 2025 à 18h00.

Art 2 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire. Le demandeur s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier, et notamment de la sécurité des piétons dont le passage sera toujours autorisé pendant les travaux.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- RC Bâtiment et Mme LINSMEIER
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 25 mars 2025

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,


Daniel DESCHODT.